

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 67 (1970)
Heft: 4

Rubrik: Communiqués ; Comptes rendus ; Convocations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cions pas d'une complète liberté en matière de propagande de notre miel, personne ne saurait nous contester la valeur thérapeutique et prophylactique de notre profession. Comme le dit si bien l'auteur du livre : « L'apiculteur qui travaille au rucher aux plus beaux mois de l'année respire non seulement de l'air pur et frais mais encore enrichi des parfums du miel, de substances bactéricides et de « vitamines atmosphériques » (substances organiques volatiles dégagées dans l'atmosphère par des plantes) ».

Le travail au rucher lié à un séjour au grand air, une consommation de miel et un certain nombre de piqûres, a une excellente influence sur l'organisme et contribue à augmenter la résistance aux maladies.

Derrière nos monumentaux tas de neige en ce 15 mars 1970, nous pensons au privilège qui est le nôtre et attendons avec une certaine impatience, les plus beaux mois de l'année.

G. Matthey.

Communiqués

Société d'apiculture La Côte neuchâteloise

Achat de sucre : les membres sont informés, qu'il ne sera plus fait d'envoi de circulaire pour grouper les commandes de sucre.

Vous devez directement faire vos commandes auprès du caissier, Maurice Niederhauser, 2022 Bevaix, tél. 6 65 06. Pour le nourrissement du printemps, jusqu'au 15 avril et pour celui d'automne, jusqu'au 31 juillet. Actuellement le prix du sucre de première qualité, le français à Fr. 75.— les 100 kilos et celui de Cuba, Fr. 80.—, moins le 2 pour cent livré à domicile, sitôt après les dates mentionnées ci-dessus.

Le caissier.

Comptes rendus

Fédération neuchâteloise d'apiculture

Laborieuse et intéressante assemblée générale que celle tenue à l'Hôtel City à Neuchâtel le 28 février, à 14 h. 15.

L'ordre du jour était copieux et les six sections bien représentées. Quelques instants de silence sont observés pour honorer la mémoire de collègues décédés.

Le rapport de gestion toujours très complet du président est un juste reflet de la situation. Il est question de récolte déficitaire, de conseillers apicoles, auxiliaires appréciés, d'élevages de reines et de leurs difficiles fécondations dans des stations trop éloignées, du concours des ruchers et des magnifiques résultats obtenus dans le canton (11 médailles d'or, 7 d'argent et 1 de bronze), de la journée cantonale aux Planchettes par un beau dimanche de septembre, bien organisée à la satisfaction de chacun, etc. Rapport accepté avec remerciements à son auteur.

Du rapport de caisse et des vérificateurs, on constate qu'un déficit de Fr. 260.— est apparent. Des dépenses occasionnelles en sont la cause mais il n'y a pas péril en la demeure puisque la caisse dispose encore d'une réserve de Fr. 5600.—.

La cotisation par membre pour 1970 est fixée à 1 franc. La caisse noséma n'a pas été mise à contribution en 1969 et la prime d'assurance reste fixée à 50 centimes par colonie. Ces rapports sont aussi acceptés avec remerciements à leurs auteurs.

Le dernier rapport de la caisse des maladies des abeilles est présenté par G. Matthey. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les épizooties occasionne la disparition de la caisse cantonale âgée de 60 ans, toute l'organisation de la lutte étant remise au vétérinaire cantonal et à l'inspecteur en chef des ruchers, M. Gobbo. En 1969, un très important foyer de loque américaine (62 colonies détruites à Lignières), et 14 colonies dans divers ruchers, ont occasionné des frais très importants à la caisse. La vigilance sera donc de rigueur en 1970 si l'on veut éviter la contagion de cette redoutable maladie.

Nominations statutaires. Aucun changement dans le comité toujours bien décidé à travailler.

Le mandat du représentant neuchâtelois au Comité central arrivant à échéance, la relève doit être désignée. C'est en termes trop élogieux que le président remercie le soussigné qui s'en va et auquel on confère l'honorariat de la fédération. M. Muller, président de la fédération depuis de nombreuses années, accepte, après hésitation causée par ses nombreuses occupations, de siéger au Comité central. Les Neuchâtelois sont reconnaissants à M. Muller pour le travail accompli et sont certains que sa collaboration sera utile et appréciée au comité SAR.

La nouvelle loi sur les épizooties, ses incidences sur le contrôle sanitaire, sur la responsabilité accrue de l'apiculteur, sur l'établissement des laissez-passer, etc., est exposée par M. Gobbo. D'intéressants renseignements sur les vacations des inspecteurs, sur leur âge, leur instruction retiennent l'attention et l'auteur est sincèrement remercié.

Dans les divers, il est question d'un appareil de projection de diapositives que les sections peuvent se procurer au prix de Fr. 65.— environ ; la fédération met des séries de diapositives à disposition des sections. Sur demande, les tâches passées et futures de la Romande sont exposées en fin de séance par le soussigné.

Derrière d'imposants tas de neige en ce milieu de mars, les apiculteurs des Montagnes, comme aussi ceux moins enneigés du bas du canton, attendent avec impatience la venue du printemps. Ils se réjouissent à la perspective prochaine du renouveau qui tarde bien à venir.

G. M.

Fédération valaisanne d'apiculture

Les délégués des huit sociétés d'apiculture affiliées à la Fédération valaisanne, au nombre de 35, se sont retrouvés le 22 février à Hérémence pour leur assemblée générale annuelle. Les conditions atmosphériques n'étaient pas très favorables, mais tant l'impeccable organisation que le plaisir de la rencontre ont eu vite fait de créer une très agréable ambiance.

Après l'assistance à la messe dans la grande salle de gymnastique, les délégués se réunissent à la salle du Café du Lac des Dix où sans tarder le président Germanier salue les participants et plus spécialement M. le docteur Cappi, membre d'honneur, M. Seppey, président de la commune et prie d'excuser l'absence de M. Meunier, président d'honneur.

Avant de commencer les délibérations l'assemblée honore la mémoire des collègues décédés durant l'année et en particulier celle de M. Voutaz, ancien vice-président de la fédération et ancien président de la Centrale romande des miels.

Le secrétaire a présenté un procès-verbal de l'assemblée de 1969 avec un compte rendu plein d'humour de cette journée du 23 février à Haute-Nendaz.

La situation financière de la fédération est bonne. L'exercice 1969 boucle par un léger déficit au compte entraide par suite d'un versement à trois apiculteurs sinistrés par l'inondation de Vernayaz. L'effectif de la fédération suit fidèlement sa marche ascendante : elle comptait 695 membres à fin 1966 et 828 à fin 1969. Dans son rapport, le président relève que la récolte a été en plaine de 7 à 8 kg. et à la montagne sensiblement supérieure. Une entrevue des représentants des deux Fédérations du Haut-Valais et du Bas-Valais le 9 mai 1969 avec le Service cantonal des contributions au sujet de l'imposition des ruchers a fixé ce qui suit : imposition de base Fr. 50.— par colonie et Fr. 20.— de revenu. La demande d'exonérer le rucher familial de 10 colonies n'a pas été acceptée.

La cotisation annuelle est maintenue à Fr. 3.—. L'assemblée de 1971 aura lieu dans une localité du district de Sion.

Le commissaire cantonal à l'apiculture présenta son rapport sur l'état sanitaire du rucher valaisan. Des cas de maladies ont été constatés dans différentes régions ; elles sont heureusement en régression. Chaque apiculteur doit rester vigilant. La moyenne des heures de vulgarisation est de quarante-quatre heures par société. Des cours d'hiver ont été introduits. Ils donnent satisfaction générale.

Par suite de l'introduction de la loi fédérale sur les épizooties, les inspecteurs de ruchers ont dû suivre des cours de formation à Lausanne. Ces cours se sont terminés par un examen. M. le docteur Cappi en a donné le résultat très favorable pour l'ensemble du canton et a adressé ses compliments aux deux meilleurs : un apiculteur expérimenté et un nouvel inspecteur.

Avant de passer à table, M. Moix, président de la Société d'Hérens et inspecteur souhaita la bienvenue à chacun et formula le vœu que la récolte de 1970 récompense le travail de l'apiculteur.

Les participants ont encore eu le plaisir d'entendre M. Seppey président de la commune. Il apporta les vœux du Conseil et de la population. Il situa avec une grande facilité et abondance de détails sa commune à laquelle la construction du barrage de la Grande-Dixence a livré une foule de problèmes tant sur le plan financier que sur le secteur social. Nos compliments à ce jeune président dynamique et conscient de nombreux problèmes qui se posent à son administration communale et conscient surtout de la façon de résoudre ces problèmes.

Après le repas pris au Café-Restaurant des Amis, l'assemblée a repris l'ordre du jour.

En application de la loi sur les épizooties qui indemnise les dégâts causés par l'acariose, la loque américaine et la loque européenne, la fédération avait été chargée par le Conseil d'Etat de percevoir la prime-assurance. Plus de 1000 apiculteurs ont été imposés et la somme recueillie est de plus de Fr. 3000.—. Il reste quelque 250 propriétaires d'abeilles qui ne sont pas affiliés à notre organisation. Une tâche pour les comités.

Un projet de règlement pour la création d'une caisse d'entraide Noséma préparé par le comité de la fédération a été adopté à l'unanimité. La cotisation annuelle facultative est de 20 centimes par ruche et sera encaissée en même temps que la prime-assurance, qui, elle est obligatoire.

Un subside de Fr. 150.— est alloué aux sociétés affiliées pour l'achat d'un appareil de projection.

En témoignage de gratitude, un souvenir a été offert à M. le docteur Cappi qui pour raison d'âge va quitter à fin avril sa fonction de vétérinaire cantonal.

Et pour terminer en beauté, M. Moix Sylvestre présenta sur l'écran une cinquantaine de diapositives établies par lui-même des ruchers et paysages de son magnifique district. Qu'il soit félicité pour cette réussite.

Il était plus de 17 h. lorsque les délégués songent à la rentrée. Tous garderont de cette journée un excellent souvenir.

A.

Avec les apiculteurs fribourgeois

Jusqu'en 1969, l'assemblée annuelle se tenait régulièrement à Fribourg. L'année dernière il fut décidé de modifier cette manière de faire et de passer dans les districts par rotation. C'est ainsi que la Singine, étant la plus forte section du canton, fut choisie pour l'assemblée de 1970, qui eut lieu samedi 7 mars, au Buffet de la Gare à Guin, ce grand et beau village où les industries sont nombreuses et prospères.

La journée fut divisée en deux parties, le matin pour la réunion du comité technique, l'après-midi pour l'assemblée des « délégués ».

Le comité technique

A 10 h. M. Georges Chassot, professeur à Romont, le dynamique et dévoué président cantonal, ouvrit la séance et adressa un salut spécial à M. Joseph Dietrich, président d'honneur, à M. André Dupasquier, le distingué commissaire apicole au Département de l'agriculture, à M. Paul Chassot, de l'UPF qui sera le secrétaire de cette séance et à qui il présenta ses vœux et félicitations à l'occasion de son 60^e anniversaire, à MM. les députés Joseph Zahnd de Tavel et Maurice Boschung de Ueberstorf, représentants de la Singine.

Le procès-verbal de la dernière assemblée fut approuvé à l'unanimité et M. P. Chassot remercié pour sa parfaite rédaction.

M. André Dupasquier commissaire apicole fit un exposé fort intéressant sur la loi fédérale sur les épizooties, la caisse cantonale d'assurances et donna connaissance du magnifique résultat des inspecteurs des ruchers du canton, lors de l'examen subi à l'établissement du Liebefeld.

Le comité prépara aussi le programme de l'après-midi au cours duquel auront lieu l'élection du président cantonal et du comité qui arrivent au terme de leurs mandats.

Le comité enregistra avec peine, la démission de M. Robert Pochon de Léchelles, comme délégué du canton à la commission technique SAR et du comité cantonal, pour cause de surcroît de travail. M. le président lui rendit hommage pour son dévouement au comité où ses avis étaient empreints de bon sens.

M. Henri Macherel, président de la section de Marly fut désigné comme nouveau délégué du canton à la commission technique SAR.

A l'heure du dîner l'ordre du jour était épuisé et chacun fit honneur à l'excellent menu servi par le tenancier M. Fasel et son gracieux personnel.

Assemblée des délégués

A 14 h. 30 M. le président Chassot ouvrit cette assemblée en saluant les participants et dit sa joie de se trouver dans ce beau district de la Singine en plein développement et remercia le comité de la section qui a préparé l'organisation de cette rencontre amicale.

Il donna la parole au secrétaire Chammartin pour lecture du procès-verbal de l'assemblée du 8 mars 1969 à Fribourg, qui fut approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Puis M. G. Chassot fit son rapport présidentiel. Il rappela que le comité cantonal s'est enrichi de l'acquisition de jeunes et nouvelles forces en la personne de M. Joseph Zahnd, député à Tavel, représentant la Singine et de M. Simon Beaud, inspecteur des ruchers à Bulle, présenté par la Société des apiculteurs du Pays des comtes. Le comité s'est aussi donné un nouveau vice-président en la personne de M. Joseph Zahnd de Tavel, en remplacement de M. Henri Jaquet décédé. Il remercia M. Zahnd d'avoir accepté ce poste, car le comité cantonal a voulu marquer l'attachement de la fédération à la minorité linguistique. M. Chassot rappela aussi les cours de vulgarisation apicole qui sont très positifs, et insista sur le recrutement de nouveaux conseillers apicoles, des apiculteurs non membres, le contrôle du miel et l'état sanitaire des ruches.

Ce brillant rapport fut vivement applaudi et M. Zahnd se fit l'interprète de tous pour remercier M. Chassot.

M. le président donna ensuite la parole au caissier Chammartin pour lecture des comptes de 1969. Le titulaire donna encore des explications complémentaires sur l'exercice écoulé.

M. Francis Cottet s'exprima au nom de la commission vérificatrice des comptes et déclara qu'ils sont exacts et correspondent à toutes les pièces justificatives. Il proposa à l'assemblée de les approuver et d'en donner décharge au caissier et au comité.

L'assemblée par main levée et à l'unanimité approuva les comptes de 1969 avec remerciements au caissier et décharge au comité.

M. le président rappela que selon les statuts le comité arrive au terme de son mandat et que les membres se mettent à disposition de l'assemblée.

Il annonça que le comité a dû enregistrer avec peine la démission de M. Pochon qui refuse une réélection, pour cause majeure.

M. Louis Dougoud, président de la section broyarde présenta la candidature de M. Clément Delley à Delley, apiculteur avisé qui fonctionne en qualité de conseiller apicole, et inspecteur suppléant des ruchers.

L'assemblée, par main levée et à l'unanimité confirma les membres sortants pour une nouvelle période de trois ans et nomma M. Delley en remplacement de M. Pochon au comité cantonal.

L'élection du président cantonal étant du ressort de l'assemblée, M. Joseph Zahnd, vice-président releva les mérites du président sortant de charges et proposa sa réélection.

L'assemblée, par acclamation, confirma M. Georges Chassot, dans ses fonctions à la présidence cantonale pour une nouvelle période.

A ce moment, une charmante Singinoise en costume du pays vint féliciter M. Chassot et lui offrit deux magnifiques gerbes de fleurs sous les applaudissements de toute l'assemblée, pendant qu'un membre en photographe amateur, prit une pose en souvenir de cette belle journée.

M. le président remercia l'assemblée pour ce geste de confiance.

M. le président excusa l'absence de M. Nussbaumer vétérinaire cantonal et donna la parole à M. André Dupasquier, le très compétent commissaire apicole au Département de l'agriculture qui fit un exposé très intéressant sur les maladies des abeilles en regard avec la nouvelle loi fédérale sur les épizooties. Il fut chaleureusement remercié pour sa causerie.

M. Léon Allaman délégué cantonal à la Centrale romande des miels renseigna l'assemblée sur la visite faite aux locaux de la dite centrale.

La section de la Glâne fut désignée comme section vérificatrice avec la Veveyse pour 1970.

M. le président recommanda de recruter de nouveaux conseillers apicoles, pour assurer la relève, car la vulgarisation rend de grands services aux apiculteurs.

L'assemblée eut ensuite le grand plaisir d'entendre M. Schwaller directeur de la Cidredie de Guin qui dit sa joie de se trouver avec les apiculteurs et offrit à chacun des flacons de liqueurs fabriquées par sa maison. Il dit en substance : « Que seraient les fleurs sans les abeilles, et que seraient les apiculteurs sans les fleurs ». M. Aebischer, conseiller communal, se fit l'interprète de l'autorité communale et remercia le comité cantonal d'avoir choisi son village pour l'assemblée annuelle et offrit au nom de la commune, un délicieux « vin d'honneur ».

M. le président Chassot, au nom de l'assemblée remercia vivement MM. Schwaller et Aebischer pour leurs gestes généreux et furent applaudis de tous les délégués. Il remercia aussi le comité de la Singine pour la parfaite organisation de cette journée dont chacun garde un lumineux souvenir et qui s'inscrit en lettres d'or dans les annales de la Fédération cantonale fribourgeoise d'apiculture.

La Glâne fut désignée pour l'assemblée annuelle au printemps 1971.

A 17 h. 30 le tractanda est épuisé, M. le président lève la séance et souhaite à tous un bon retour au foyer.

J. C.

Fédération jurassienne d'apiculture

Le comité de la Fédération jurassienne s'est réuni le 28 février au Buffet de la Gare de Delémont, sous la présidence de M. Georges Huguenin, de Frinvillier. Toutes les sections y étaient représentées. Le président remercia M. Jean Henzi, président de la section Erguël-Prévôté, pour la parfaite organisation de la Journée de la Jurassienne à Saint-Imier. Selon communication du Comité central de la SAR, c'est au tour de la Fédération jurassienne d'organiser la Journée romande. Après un tour d'horizon et les possibilités que l'on pourrait offrir à nos hôtes, il fut décidé d'accepter l'offre qui nous est faite. Un comité étudiera et mettra au point le programme en temps et lieu, avec une éventuelle visite des usines Peugeot à Sochaux. Les comptes présentés par le caissier, M. Marcel Mouche, de Moutier, sont acceptés ; ils accusent un modeste reliquat actif. La commission d'élevage de la SAR remettra sous peu à chaque section un règlement. M. Léon Jecker, sous-commissaire, renseigna sur la question du séquestre et du transport des ruchettes aux stations de fécondation. Les apiculteurs se trouvant dans une région mise à ban par suite de maladies ont la possibilité de faire peupler leurs ruchettes par un apiculteur ami d'une autre région non sous séquestre. Les inspecteurs jurassiens qui ont suivi un cours au Liebefeld ont tous subi avec succès l'examen final et ont été confirmés dans leurs fonctions pour une nouvelle période de quatre ans. L'Ajoie - Clos-du-Doubs est dotée d'un nouvel inspecteur et d'un nouveau suppléant, soit respectivement MM. Yves Vuillaume, à Grandfontaine et François Guenin, à Porrentruy. M. Jecker apporta aux inspecteurs les éloges du Dr Wille qui félicite ces derniers pour leur magnifique résultat obtenu. Les Jurassiens se classent en tête des fédérations romandes avec une moyenne de note de 5,2. Bravo à ces derniers ! Aux Franches-Montagnes, la place de suppléant est vacante. Avant de clore cette assemblée, M. Georges Huguenin annonça que M. Joseph Voyame, de Courfaivre arrive au terme de son mandat de membre du comité de la SAR. Il est décidé de soutenir à la prochaine assemblée des délégués sa candidature. D'autres questions secondaires furent encore soulevées avant que le président ne lève cette assemblée à 17 h. 15.

Société de la Côte neuchâteloise

Autrefois, l'assemblée annuelle se tenait un dimanche après-midi, en principe dans le courant du mois de février, mais n'était que peu fréquentée.

Décision a été prise de la faire un vendredi soir et elle eut lieu le 6 mars dernier. C'est avec satisfaction qu'un grand nombre d'apiculteurs se sont réunis au Restaurant des Beaux-Arts. Beaucoup d'épouses accompagnaient leur mari. Un grand bravo à ces reines qui ont osé sortir sur les routes enneigées et verglacées.

En déclarant l'assemblée ouverte, notre président M. Jean-Pierre Gobbo, a eu la grande joie de souhaiter la bienvenue à tous, devant une salle comble.

Il est à préciser, que c'est la dixième année que notre président a la tâche assez importante de conduire notre société. Un grand merci lui est adressé.

La lecture du dernier procès-verbal fut longuement écoutée, car rien n'a échappé à notre secrétaire, tous les détails de la séance sont mentionnés et ce procès-verbal fut accepté avec remerciements.

Quant au rapport du président, très copieux, il a retracé l'activité de l'année écoulée. Principalement il a été question de la mise en pratique de la nouvelle loi fédérale sur les maladies épizootiques des abeilles (acariose et les loques), dont les apiculteurs seront dorénavant soucieux de ces graves maladies. Il fut également question d'une nouvelle organisation sur le plan cantonal, pour les inspecteurs de ruchers.

Enfin, il y a déjà une année que notre président, qui est en même temps inspecteur cantonal des ruchers et M. Pius Egger, conseiller apicole, se sont efforcés d'instruire sur les modalités de la nouvelle loi fédérale et ont présenté une série

de clichés en couleurs, pour les maladies des abeilles. Donc tout a été mis en œuvre pour lutter contre la propagation des maladies.

Oui il y aurait encore beaucoup de choses à dire sur l'activité de la section, par exemple, la course en Gruyère, la journée cantonale, etc, mais je crains que ce soit trop long.

Notre secrétaire a eu la mission de remettre aux lauréats du concours de ruchers, quatre médailles d'or et une en argent. Réitérons à ces apiculteurs, nos vives félicitations.

Le caissier, lui, a eu le regrettable devoir d'annoncer aux membres que l'année 1969 était déficitaire. Mais que pouvons-nous faire contre certaines dépenses inévitables ?

Il y a eu un petit remue-ménage dans les divers, mais sans grande importance.

L'assemblée se termina tardivement et c'est vers 22 h. 45 que le président leva la séance.

Le rapporteur : *M. N.*

Montagnes neuchâteloises

C'est au cours d'une soirée familiale, le 14 mars, à l'Hôtel de la Croix-d'Or, à La Chaux-de-Fonds, que les apiculteurs et leurs familles ont entouré et félicité les cinq participants de la section au concours des ruchers de 1969.

Après un substantiel repas, le président, M. Scheidegger, eut l'agréable mission de remettre trois médailles d'or respectivement à nos collègues F. Mojon, Les Ponts-de-Martel, Ch. Huguenin, Le Locle, G. Schaefer, Les Brenets, ainsi que deux médailles d'argent respectivement à nos collègues J.-P. Calame, aux Planchettes et R. Delabays, à La Chaux-de-Fonds, médailles accompagnées de diplômes.

Beau résultat, fruit bien mérité d'un laborieux travail.

La soirée fut agrémentée tour à tour par de la musique variée, des chants et des projections.

Atmosphère familiale qui permit à chacun de passer d'agrables heures, de causer de nos abeilles impatientes comme nous du retour des beaux jours et de renouer les liens de l'amitié.

G. M.

Convocations

Société d'apiculture de Lausanne

L'amicale d'avril consistera en une visite du rucher de M. Ernest Froidevaux, samedi 18 avril à Jouxtens. Rendez-vous à 14 h. 30 au Café de la Fleur de Lys. Arrêt du tram : Fleur de Lys.

Le comité.

Société d'apiculture du district de Monthey

Les membres de la société sont convoqués en assemblée générale pour le 19 avril 1970, à 14 heures, au Café Helvétia, à Monthey.

Ordre du jour : 1. lecture du procès-verbal de la dernière assemblée ; 2. lecture des comptes et rapports des vérificateurs ; 3. rapport présidentiel ; 4. remise de diplôme ; 6. renouvellement du comité ; 7. divers.

Section des Alpes - Groupe de Chardonne

Visite du rucher des frères Siegenthaler au Tréflon, Chexbres, dimanche 19 avril, à 9 heures.

Visite du rucher de M. Henri Jaquet, à Auboranges, le jeudi 7 mai, à 9 heures.

Visite du rucher de M. Ami Cuénod, à La Baume, Monts-de-Corsier, le dimanche 12 juillet, à 9 heures.

Les responsables.

Société d'apiculture du Val-de-Ruz

Mercredi 8 avril, à 20 heures, à Cernier, Hôtel de l'Epervier. *Cours apicole* avec projection des diapositives du Liebefeld et directives sur la nouvelle loi des épizooties.

Apiculteurs, ne restez pas indifférents à notre appel.

Les conseillers.

Société d'apiculture de la Glâne, Romont (Fribourg)

Nous avisons nos membres que l'assemblée générale annuelle aura lieu le **samedi 4 avril, à 20 heures**, au Café de La Parqueterie, sortie de Romont, route de Bulle.

Ordre du jour habituel, conférence et film.

Invitation cordiale à tous les apiculteurs.

Le comité.

Société genevoise d'apiculture, Genève

Réunion amicale mensuelle, le lundi 13 avril 1970, au local, Café de la Grappe Genevoise, rue de Cornavin 4, à 20 h. 30.

Sujet : les travaux du mois. Projection d'un film sur l'apiculture par M. Perret-Gentil, cinéaste amateur qui a fait ce film dans notre canton.

Société d'apiculture d'Ajoie et Clos-du-Doubs

Les membres de notre section sont cordialement invités à participer à notre prochaine assemblée générale de printemps qui sera tenue à Porrentruy dans la grande salle de l'Inter, le dimanche 12 avril, à 14 heures précises et selon l'ordre du jour suivant : 1. ouverture et bienvenue par le président M. Broquet ; 2. lecture du dernier procès-verbal ; 3. rapport du caissier ; 4. rapport des réviseurs ; 5. nomination de deux nouveaux vérificateurs pour la période 1970-1971 ; 6. rapport du président ; 7. démission et admission ; 8. remise des cadeaux d'ancienneté ; 9. nomination d'un nouveau membre au comité ; 10. contrôle du miel en 1970 ; 11. sortie d'été ; 12. divers ; 13. conférence et film.

A la suite de cette réunion, nous aurons le plaisir d'entendre un exposé de M. Maquelin de la station du Liebefeld sur la production des miellats que les abeilles récoltent sur le sapin et sur quelques feuillus. Si l'on sait qu'une quantité innombrable d'insectes et de pucerons sont producteurs de miellat, M. Maquelin nous parlera surtout de celui qui a nom *buchnériea* et qui vit sur le sapin blanc. A la suite de cette conférence, M. Hättenschwiller de Berne projettera un film en couleurs sur l'origine de nos miels de forêts. Ce sera la vie de ces pucerons que nous verrons par une bande de haute valeur, étant donné que ce film fut récompensé d'une médaille d'or à Munich.

Assemblée à ne pas manquer, vu l'importance de l'ordre du jour et l'éclat que le comité y a apporté par le point 13 et qui sera le rehaussement de cette séance. Retenons cette date, précisons que les débats commenceront à 14 heures.

Invitation cordiale à tous.

Le comité.

A VENDRE **rucher** avec 30 ruches Burki-Jecker dont 23 habitées, extracteur radial et maturateur 100 litres.

S'adresser à Eloi Joye, apiculteur, 1775 Mannens, tél. (037) 61 19 53.

A VENDRE pour raison d'âge, environ **40 colonies d'abeilles** en bon état, race du pays.

S'adresser à Marcelin Matthey-Doret, La Brévine, tél. (039) 6 51 48.